Paris, 20 janvier 4870.

Les questions économiques sont celles qui passionnent le plus la Chambre. Il est difficile de prévoir quelles seront les proportions relatives des deux partis, proportions relatives des deux partis, mais on peut cependant préjuger que la victoire restera aux libre-échangistes. MM. Desseaux et Brame font des rectifications au procès-verbal. Celle de M. Desseaux porte réellement sur le procès-verbal. M. Brame au contraire, entre dans la discussion. M. Dessaigne demande la parole pour un rappel au presser au proposition. mande la parole pour un rappel au rè-glement. Si à propos du procès-verbal on reprend la discussion de la veille, jamais une discussion ne sera finie. M. Brame prend à partie M. Dessaignes; il prétend être dans le règlement. Il sou-tient que les droits protecteurs pour les industriels du Nord ne dépassent pas 7 à 8 0/2 et il demande des explications 7 à 8 0/0 et il demande des explications au ministre du commerce. M. Louvet déau ministre du commerce. M. Louvet de-clare qu'il n'a pas entendu. M. Brame monte à la tribune : il répéte ses affir-mations. Le président fait observer que ce n'est pas la discussion commencée. M. Brame s'arrête. « Nous nous expli-querons demain. » M. Haentjens fait une varie restification. M. Estangelin de vraie rectification. M. Estancelin demande la parole pour un fait personnel.

Il a reçu des dépêches de Rouen qui
donnent un démenti à M. le Commissaire
du gouvernement. La chambre proteste.

M. Estancelin retire le mot. Il donne lecture de ces dépêches qui sont en effet ture de ces dépêches qui sont en effet formelles et affirment les faits allégués par M. Estancelin, « Voilà comment sont traitées les affaires du pays! » M. Amé répond, et déclare les faits impossibles, parcequ'ils sont en contradiction avec les règlements. M. Estancelin affirme de nouveau et il demande qu'on produise les pièces justificatives. M. Amé con-sent à fournir tous les documents possibles. La Chambre réclame l'ordre du

Le procès-verbal est adopté. M. Guillaumin interpelle le gouvernement sur la nécessité d'organiser le personnel des bureaux des préfectures et des sous-pré-fectures dont les employés deviendraient des employés de l'Etat. M. Steenackers appelle l'attention du ministre de la Jusappelle l'attention du ministre de la Justice sur des faits graves : les présidents des Cours d'assises distribuent des bulletins pour les séances; et le préfet de police donne des permissions à des gens qui ont pu passer la nuit à la prison de la Roquette et accompagner le condamné jusqu'au pied de l'échaffaud. M. Steenackers réclame la publicité de la Cour d'assisses il demande en outre Cour d'assises; il demande, en outre, que les exécutions se fassent dans l'in-

térieur d'une prison.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il sera en mesure de répondre demain M. de Piré demande à son tour la pa-

role.

La Chambre réclame l'ordre du jeur.

Trop tard dit M. de Piré; j'ai la parole, je la garde. M. de Piré dit que les ministres ont détruit le gouvernement personnel et qu'il n'est pas aussi libéral qu'eux; il demande si les ministres sont partisans de la peine de mort. Il proteste centre les exécutions contre les exécutions.

M. le comte le Hon dépose une inter-

pellation demandant aussi que les exé-cutions aient lieu désormais dans l'inté-

rieur des prisons.

M. J. Simon dit que la gauche doit saisir la Chambre d'un projet de loi abo-lissant la peine de mort. M. de Soubeyran dépose un projet de loi sur le mode de payement des subventions allouées par l'Etat aux compagnies de chemins de

M. J. Simon peut enfin continuer son discours commencé hier. La comparai-son des chiffres de la douane anglaise avec ceux de la douane française, démontre que les exportations françaises on tplus que doublé et si les importations

anglaises ont augmenté, cela tient à ce que nos manufacturiers ont acheté beauoup de matières premières. Or, le achats de cette nature témoignent plus de prospérité que de stagnation. La ruine de la France n'est donc pas aussi com-plète qu'on veut bien le dire.

Quant aux industries spéciales, qui se plaignent, il y a en effet des souffrances, mais elles ne sont pas la consequence du traité de commerce. Au fond, il y a peu d'industries en stagnation; qui plus est tous les industriels de même spécialité, ne se plaignent pas. Les tissus, cotons lin, soies, ont seuffert, mais non pas au point qu'on le dit. Mais la loi de 1866 a mis les constructeurs de navires en grand péril et non-seulement cette loi, mais les traités de commerce ont eu leur part dans cette ruine. N'y a-t-il pas d'autre remède à cette situation que d'en revenir à la protection? D'abord il n'est pas possible de revenir en arrière, il ne faut ja-mais déserter les principes. Mais on pourrait modifier bien des choses, supprimer l'inscription maritime par exem-ple, seulement il faudrait donner aux consuls l'autorité suffisante pour empê-cher les matelots d'un navire en relâche, d'abandonner leur bord. D'autre part. il faudrait se relâcher de la sévérité et du nombre des réglementations qui sont une gêne pour la marine marchande...

Mais le véritable reméde, c'est le développement du commerce qui augmente le frèt de sortie. La liberté, celle du commerce, comme les autres est le seul régime qui puisse être fécond. Donc donnons la liberté à l'industrie, et la marine aura du frêt de sortie plus qu'elle n'en

Les fers ont eu à subir la concurrence des aciers Remaer. Ce n'est pas le traité de commerce, c'est la science qui a mo-difié les conditions économiques. L'industrie des cotons avait trop surexcité sa production, comptant sur les promesses du programme de 1860.

Ce sont les petits établissements qui souffrent: c'est une révolution économique qui se fait; les traités n'en sont pas responsables. C'est la force des choses, c'est la science qui transforme tout. De

plus, la crise nous a obligés à transfor-mer notre outillage, désormais nous sommes en nature de lutter. Ce qui a pesé sur l'industrie française, c'est d'abord le jeu effréné que la spécu-lation a introduit dans les affaires. M. J. Simon fait contre le jeu une sortie véhémente et fort applaudie.

Une cause de souffrance, c'est encore l'exagération de notre militarisme poussé

à l'extrême depuis Sadowa. La loi sur les successions qui oblige au partage en nature, de tous les objets de la succession, c'est-à-dire la division forcée des usines est encore une cause

Après quelques minutes de repos que la Chambre lui a proposées et que M. de Piré essaie de remplir par un incident, il demande pourquoi on discute, puis-qu'il y aura une enquête; puis il passe à l'examen de la peine de mort. M. J. Simon reprend son discours. Il compare l'indus-trie française à l'industrie anglaise, et il pense que nous pouvons supporter la comparaison et la concurrence. Nos ou-vriers comme force physique, sont peut-être inférieurs, mais comme intelligence, ils ont une supériorité grande; ils savent « se retourner » et passer d'une indus-trie qui périclite à une industrie nouvelle

qui se crée. M. J. Simon s'élève contre le travail des enfants et réclame une loi bonne et

M. Haentjens réclame aussi pour les

M. Haentjens reclame aussi pour les lycées un régime meilleur. — « Trèsbien! » — répond M. J. Simon. Il conclut que la France est supérieurement placée en regard de l'Angleterre, sauf le prix de la houille; et encore cela tient pour beaucoup aux droits dont

nous avons frappé les houilles à l'en-

M. J. Simon demande enfin qu'on accomplisse les travaux publics promis en 1860.

M. Jules Simon passe ensuite à l'examen de la situation qu'a faite à l'Agriculture les traités de Commerce. La situation n'est pas mauvaise. L'Agriculteur est aussi un ouvrier et la population ouvrière de l'Agriculture est infiniment plus ceraidà en l'agriculture est infiniment plus en l'agriculture est infiniment plus est infiniment plus en l'agriculture est infiniment plus en l'agriculture est infiniment plus est infiniment p plus considèrable que dans l'industrie : 19 millions contre 1 million d'ouvriers. Il ne faut donc sacrifier personne, mais en tout cas, il ne faut pas sacrifier l'Agriculture à l'Insdustrie. Le Commerce des vins est une industrie ; le vigneron doit avoir le travail et l'intelligence ; c'est notre grande industrie et il ne faut pas la sacrifier.

D'ailleurs, il faut se préoccuper du con-sommateur. Les impôts pèsent surtout sur les objets de consommation nécessur les objets de consommation neces-saire. C'est faire payer au pauvre la protection accordée à quelques gros in-dustriels. La liberté du Commerce est nécessaire à tout le monde ; toutes les libertés se tiennent ; et toutes les libertés conduisent à la paix (vifs applaudisse-

M. Guillaumin reprend la question au point de vue spécial de l'agriculture dans les mêmes idées ou à peu près que M. Jules Simon. Il soutient que l'agri-culture a toujours été sacrifier à l'indus-trie ; elle a toujours été victime ; elle n'est pas protégée; et il lui convient de rester en dehors de toutes ces questions de tarif. Elle n'a pas intérêt à la dénon-ciation des traités, d'autant plus qu'il y en a d'autres que le traité anglais, et on ne ferait que déplacer les inconvé nients. II ne faut pas dénoncer le traité, mais il faut tenir les promesses faites en 1860. M. Clément Duvernois pense qu'il y a

autre chose en jeu que l'enquète. Mais il faut savoir si le ministère entend persévérer dans la voie de la liberté commerciale; puis savoir si on dénoncera le traité avant ou après l'enquête; puis il a lieu de discuter aussi le principe des admissions temporaires.

M. Clément Duvernois fait l'historique de la protection; elle n'a jamais produit que la misère, la cherté, la fa-mine. En l'état, il y a 19 millions d'ouvriers agricoles qui paient les frais pour l'industrie. Il ne faut cependant rien brusquer, mais il faut réduire progresbrusquer, mais il laut reduire progres-sivement les tarifs et surtout améliorer les transports. M. Duvernois conclut à l'enquête avant toute dénonciation. Il demande à ne discuter que demain la question des deux décrets du 10 jan-

Messieurs, je demande à la Chambre de fixer son ordre du jour. Les deux projets de loi relatifs aux deux millions de crédits ouverts à la ville de Paris et à des conventions de chemins de fer, seront examinés dans les bureaux à

La séance est levée à 6 heures.

CH. MELVAL.

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SUCCURSALES

Le 20 Janvier 1870, au matin.

- 1			
1	ACTIF.		
1	Argent monnayé et lingots à Paris et dans		
- (les succursales	1.498.252.122	1
1	Effets échus hier, à recevoir ce jour	204.241	•
.	Porteseuille de Paris, dont 85 063 776 36		
١	proviengent des succursales	344.238.478	1
1	Portefeuille des succursales, effets sur place.	314.229.945	
-1	Avances sur lingots et monnaies	17.598.000	
- }	Avances sur lingots et monnaies dans les	27.000.000	
-	succursales	2.548.000	
-1		20.960.500	
- 1	Avances sur effets publics français	20.900.500	
-	Avances sur effets publics français dans les	0 000 100	
-1	succursales	9.279.450	
-	Avances sur actions et obligations de che-		
	mins de fer	39.876.100	
j	Avances sur actions et obligations de che-		
	mins de fer dans les succursales	33.542.450	
1	Avances sur obligations du Crédit foncier	1.167.600-	

vanues a Volumenton du 10 juin 1857
Rentes de la réserve.
Rentes, fonda disposibles.
Rentes des disposibl

PASSIF. leda da la 1887)
leda da la 1887)
leda da la 1887)
leda caracteria de la Banque.
léserve immobilière de la Banque.
léserve immobilière de la Banque.
lilets à opteur en circulation (Banque et
succursales).
Billets à ordre et récépisées payables à Paris
et dans les succursales.
Compte courant du Trésor, créditeur.
Comptes courants à Paris
Comptes courants à Paris
Comptes courants à Paris
Comptes cousants dans les succursales.
Dividentes-à payer
Escompte et intérêts divers à Paris et dans
les succursales.
Résecompte du dernier trimestre à Paris et

escompte du dernier trimestre à l'aris et dans les succursales

2.216.478.115 01 Certifié conforme aux écritures :

> Le gouverneur de la Panque de France, ROELAND.

9.072.534 .

15.561 35 5.748.393 82

7.044.776 02 22.105.758 14 4.009.000

4.656.592 93

1.305.322 15 17.536.132 87

1.473.146.750

Petite Chronique.

Il paraît que messieurs les maîtres d'armes sont consternés. Un écho venu de Paris a rempli de tristesse ces honorables professeurs si habiles à enseigner à nos jeunes gens l'art de s'égorger proprement en deux temps et trois mouvements. Il s'agit projet de loi que préparerait M. le garde des sceaux, à l'effet de réprimer le duel.

Le duel, vous le savez, il y a des siècles Le duel, vous le savez, il y a des siecles qu'on cherche à le supprimer et c'est à peine perdue; il reparaît toujours. Richelieu- y a usé la hache de ses bourreaux; Louis XIV y a échoué; Napoléon Ier n'a pu en venir à bout; Louis-Philippe et M. Dupin aîné se sont escrimés dix-huit ans en vain pour extirper ce trayers social qui est si profondérie. tirper ce travers social qui est si profondé ment enraciné dans les mœurs françaises.

Eh bien, pourquoi ne pas le reconnaitre

M. Emile Ollivier, le nouveau ministre de la justice, fera peut-être ce que tant de grands hommes d'autrefois n'ont pu que désirer. Si ce qu'on dit est vrai, il aurait imaginé unc pénalité toute nouvelle qui serait de nature couper court à presque tous les combats

En 1870, qand on se bat, on ne court pas grand risque, celui de la vie excepté. Puis-qu'on a transgressé la loi on est appelé devant les juges et, partant, on peut être condamné à la prison et à l'amende. La prison, à la vérité, ne va guère au-delà d'un mois ; l'amende n'excède jamais deux cents francs.

Dans le système rêvé par le ministre, il n'y aurait plus de prison, mais les deux com-battants et les quatre témoins pourraient encouric chacun une amende de 100,000 francs.

Six cent mille francs pour avoir le plaisir de se tuer à deux en plein air ; une bagatelle!
Très-certainement, on y regarderait à

deux fois avant de s'engager dans ce qu'on appelle une affaire d'honneur, si le texte imaginé par le garde des sceaux avait force de loi. Dès à présent, nous écrit-on de Paris, le monde des clubs élégants et des salles d'armes est fort ému du bruit qui court à ce sujet. Se battre ne serait plus une plaisan terie ni un vain scandale.

On prétend, parmi les gens du monde, que l'affaire d'Auteuil n'aurait pas peu contribué à faire adopter cette combinaison. Peu importe l'origine. La chose paraît excellente et elle pourrait bien devenir une vérité, d'ici à très-peu de temps.

M. de Tillancourt est dépassé de plusieurs longueurs.... et par qui?.... par M. Jules Brame. Electeurs de la quatrième circons-cription du Nord, saluez! C'était avant-hier.

Notre honorable représentant discutait, à propos du procès-verbal, les opinions émises la veille par M. Johnston, et, comme le président lui en faisait l'observation;

Je n'al pas voulu, a-t-il reparti inte rompre hier mon collègue, et, afin de ne pas sortir de mon caractère, je suis sorti de la salle

Ici le sténographe du fournat officiel met la mention : hilarité générale. Ca ne m'é-tonne pas, mais décidément M. de Tillan-court doit être furieux.

Dans le Figaro, M. Albert Millaud nous explique pourquoi il n'aime pas les révolutionnaires:

« C'est bien simple, dit-il, l'Empereur m'a été odieux d'abord, puis désagréable. Les ré-publicains l'ont tellement insulté et ennuyé qu'il m'est devenu sympathique. C'est pour cela que j'en veux aux républicains.

C'est tout à fait comme moi.

On parle beaucoup, en ce moment, du merveilleux diamant historique qui porte le nom de Sancy. Le Sancy, vons le savez, le plus gros diamant connu (200 millions!) était attaché au pommeau de l'épée de Charlesle-Téméraire. A la bataille de Morat, ra-massé à terre par un soldat suisse, il fut vendu un florin par cet imbécile qui le prevendu un florin par cet imbecile qui le pre-nat pour un morceau de verre. Il est en-suite mille aventures bizares. En 1793, il faisait partie des diamants de la couronne. On le vola, il disparut et alla à l'étranger, parcourut l'Inde, devint la propriété de la famille Demidoff, et appartient, maintenant, je crois, à ce prince. Jules Janin est très-amusant à critendre quand il- parle de ce qui lui est arrivé à propos de Sancy. -J'étais à Lyon, en 1838, dit-il, sur le d'aller en Italie avec le prince Demidoff, un soir, à table, je priai la princesse Aurore de me prêter le prodigieux diamant. Tout en riant, je le mis dans le gousset de mon gilet blanc et je n'y pensais plus. Le lendemain matin la blanchisseuse étant venue chercher mon linge, eile emportait aussi le gilet quand je lui criai:

— Eh! eh! petite pas de bêtise! Vous m'emportez là 200 millions. Et je repris le

Au reste, la Russie est à l'heure qu'il est la terre par excellence de la richesse. A la dernière séance de l'Académie des Sciences, M. de Verneuil a présenté une carte géolo-gique du district occidental de l'Oural. On y voit s'étendre les mines et les gisements aurifères avec une étrange profusion. Ce district rapporte vingt millions par an, et la famille Demidoff en a un bon morceau. Comment ne pas se passer le caprice des dia-mants avec ce revenu là?

Vous connaissez M. Bertron, le candidat humain, qui, avant le vieux Gagne, a dé-frayé les journaux d'éclats de rire. Il n'était que maniaque; si j'en crois la Gazette de France, il devient fou tout à fait. Un incident burlesque a failli faire évacu

avant-hier la salle des Pas-Perdus, au Corps

législatif. Vers trois heures, M. Adolphe Bertren, le candidat humain de toutes les élections pas-sées, présentes et à venir, crut devoir faire demander M. Hébert, un des questeurs de la Chambre.

M. Hébert se rendit à l'appel de M. Bertron, qui du plus loin qu'il l'aperçut lui cria:

- Ah! vous voilà; eh bien, allez dire à tous les députés qu'ils aient à quitter la Chambre à l'instant même. Ils sont ici sans droit et sans mandat. Je suis le seul et unique représentant de l'humanité et de la

M. Hébert essaya d'abord de calmer M. Bertron; puis, comprenant qu'il n'y avait pas à parlementer avec lui, il fit signe aux huissiers, qui entraînèrent le candidat humain hors de la salle, et le firent sortir par une porte de derrière.

M. Bertron doit maintenant trouver la

salle des Pas-Perdus trop bien nommée.

L'Affranchi, de Latour Saint-Ybars. qu'on a joué avant-hier à l'Odéon, fourmille d'al-lusions et de traits applicables à l'époque

au grand jour; jusque-là, si vous voulez m'en croire, vous vous contenterez de la gloire à huit-clos. Elle a bien son charme, continua d'Orizy, en levant les yeux au ciel et en rejetant en arrière sa belle chevelure noire artistement bouclée - et quand je repasse ma vie, je regrette le temps où je n'avais pas d'autre gloire que celle-là.

Madame de Lavardac s'était rapprochée de Tristan pendant que d'Orizy parlait, et elle reprit f

Vos conseils me semblent remplis de sagesse, et M. de Beauregard aura raison de les saivre dans l'intérêt de sa renommée. sans compter que cette conduite lui donnera distinction de plus. Tous les jeunes poètes ont une idée fausse de la bonne compagnie: ils la croient ou envieuse ou frivole, et parce qu'elle est dissipée par nécessité de position plus que par goût, ils la supposent sans lumières et sans influence. On s'imagine qu'elle accepte les réputations, c'est une erreur, elle les devance et elle les consacre par ses suffrages. C'est elle qui avertit cette foule indifférente qu'on appelle le public, masse aveugle qui ne découvre le génie que lorsqu'on le lui montre du doigt. Que de grands talents ont été étouffés dans leur rme pour avoir youlu s'élever dans le silence et l'obscurité! Racine était courtisan : La Fontaine vivait au milieu de la plus brillante société de son époque ; Voltaire faisait les délices de tous les salons de l'Eu-

rope, pendant que Gilbert et Malfilatre expiraient dans le besoin, et dans l'oubli, plus affreux encore que la misère. De nos jours, Chateaubriant, Hugo et Lamartine ont débuté par conquérir l'admiration des classes les plus élevées de la société, et Hégésyppe Moreau vient de mourir dans un hopital, peut être pour avoir voulu rester le poète du peuple. Pensez à tout cela, monsieur de Beauregard, et je crois que vous vous en trouverez bien.

Ces remarques étaient faciles à réfuter. Tristan n'y songea même pas. Il était sous l'empire de cet enivrement dominateur qui fait oublier l'expérience acquise, en même rend incapable d'acquérir celle ns au'elle qu'on n'a pas encore. Ses craintes, ses résolutions, ses promesses, Beauregard oublia tout ; il ne pensa même pas aux difficultés qu'il rencontrerait lorsqu'il lui faudrait rompre les engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de cet ami auquel il avait donné peu d'heure auparavant le nom de frère. Il n'avait d'ailleurs aucun parti pris à cet égard: tout le passé, quel qu'il fût, était mort pour lui.

- J'ai maintenant une grace à vous demander - reprit madame de Lavardac.
- Une grace, madame la duchesse l'quelle ingénieuse et douce flatterie!
- Paural quelques personnes chez moi demain soir : ne voudriez-vous les rendre aussi heureuses que celles qui vous ont en-

tendu ce soir ? Un refus, je ne vous le cache pas, me donnerait beaucoup d'humeur contre madame de Rosemont.

- Disposez de moi, madame; je serai obligé de vous redire les vers que vous connaissez déjà, et je crains...
- Je n'en veux pas connaître d'autres jusqu'à ce que je sache ceux-là par cœur — interrompit madame de Lavardac — M. d'Orizy - continua-t-elle en se tournant vers le vicomte - vous serez des nôtres, n'est-ce
- Avec autant plus de plaisir, madame, que j'espère bien que M. de Beauregard vous désobeira en nous faisant connaître qu'il ne nous a pas encore dit de son poëme.

D'Orizy se doutait, en homme de métier, que Tristan avait donné la fleur de ses paniers et il n'était pas fâché qu'il en montrât le fond.

Il était une heure et demie du matin; il n'y avait plus que quelques personnes chez la marquise; Tristan qu'on entourait pour l'accabler d'éloges, pensa qu'il ferait une chose convenable en se retirant.

Après son départ, l'admiration qu'il avait inspirée ne se refroidit pas. Madame de Lavardac et la marquise l'entretinrent avec une intelligence et une conviction qui avaient quelque chose de personnel : on eut dit que le jeune poète était leur création, et comme

chacune d'elles espérait l'avoir conquis elles s'entendaient pour le porter aux nues.

D'Orizy ne les gêna point dans la cons truction de lour piédestal. Il loua, avec une modération de bon goût et éclairée, l'œuvre de Tristan; il fit ressortir celles de ses beautés qui sautaient à tous les yeux, puis il ajouta :

- Avez-vous remarqué, mesdames, avec quel art M. de Beauregard dit ses vers, comme il en fait ressortir tous les effets, comme il prête du charme aux moindres choses? Je n'ai de ma vie entendu un débit plus séduisant. Son poëme est délicieux ; eh bien! je spis sûr que, le fût-il moins, on le encore charmant. A coup sûr, or ne dira pas de lui qu'il est un dupeur d'orcilles; mais il le pourrait être s'il le voulait.

La duchesse et la marquise échangèrent un imperceptible sourire. D'Orizy ne le remarqua pas, il avait les yeux levés au ciel.

Ce soir-là, dans dix salons, les plus brillants de Paris, on ne parla que du comte de Beauregard. Il eut été nain ou sauvage qu'on ne s'en fut guère plus occupé.

Quand à lui, au lieu de retourner à son hôtel où il n'était pas impossible que Simon l'attendît, il s'était rendu au club où le bruit de ses succès était déià parvenu.

On lui fit une réception qui ne gâta pas l'impression qu'il avait gardée de sa soirée

chez la marquise, car il y avait là quelquesuns de ces jeunes oisifs dont l'unique spécialité est de se faire les cornacs de toutes les célébrités de quelque nature qu'elles soient. Ils entourèrent Tristan, le pressèrent et le conduisirent successivement dans toutes les salles de l'établissement afin de le montrer à tout le monde. Dans la pièce où se réunissent les fumeurs, Tristan rencontra Sauvagny qui vint à lui les bras ouverts; Bourrachon le suivait dans la même attitude.

Alors ce fut une explosion magnifique de félicitations, d'assurances de dévoument, de protestations d'amitié. Le salon de la marquise était dislancé, pour nous servir d'une expression analogue au lieu de la scène.

Quand Tristan put obtenir un peu de

calme, il tira Sauvagny a part et lui dit :

Vous ne m'en voulez donc point? - Vous en vouloir, mon cher! mais vous n'y pensez pas ! Non-seulement je m'arrêterai dans mes recherches, mais encore ce que j'ai acheté pour vous, je le garderai pour moi.

- C'est ce que je ne souffrirai pas pondit Tristan — j'ai été un peu trop vite en besogne, je ne dois pas vous faire payer mon étourderie.

- Il le faudra bien, je ne vous dirai pas ce que vous me devez.

(La suite au prochain numéro.)